



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 septembre 2025

**Objet de la délibération**

**ECHANGES TERRAINS VILLE - MORBIHAN HABITAT RUE CHANTECLAIR**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Marie-Françoise CÉREZ pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jean-François LE CORFF pouvoir à Roselyne MALARDÉ , Gwendal HENRY pouvoir à Julian PONDAVEN , Yves DOUAY pouvoir à Nadia SOUFFOY , Guillaume KERRIC pouvoir à Frédéric TOUSSAINT , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Pascal LE LIBOUX .

**Absent(s) :**

Alain LARRIVÉ .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Tiphaine SIRET désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**N° 2025.09.011**

**Direction Aménagement**

**Rapporteur : Yves GUYOT**

Morbihan Habitat a fait procéder à une opération de bornage, dans le cadre de la réalisation d'une division foncière rue Chanteclair, dans l'objectif d'une cession de terrain non bâtie à un particulier (parcelle AE 202p).

A cette occasion, le Cabinet de géomètres Géo Bretagne Sud, a relevé la nécessité de régulariser des emprises foncières entre Morbihan Habitat et la Commune d'Hennebont, en limite de la chaussée.

Ainsi, il est donc proposé des réajustements de limites de propriété à intervenir entre les deux parties. Morbihan Habitat céderait à la Ville 1 m<sup>2</sup>. En contrepartie la Ville céderait à Morbihan Habitat 7 m<sup>2</sup> conformément au plan joint en annexe.

Cet échange s'établirait sans soulte.

Les frais de géomètre et d'acte seraient supportés par Morbihan Habitat.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- Vu** le document d'arpentage présenté,
- Vu** la sollicitation de la Direction Générale des Finances Publiques le 03 septembre 2025,
- Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025,
- Vu** l'avis de la Commission Ville en date du 10 septembre 2025,
- Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe d'échange à titre gratuit de terrains tel que proposé ci-dessus, à intervenir entre la Commune d'Hennebont et Morbihan Habitat conformément au plan joint en annexe,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette opération, notamment la signature de l'acte de cession en l'étude de Maître FISCHER, Notaire à Hennebont,
- **DIT** que l'ensemble des frais de géomètre et d'acte liés à cette opération seront à la charge de Morbihan Habitat.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,



**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)